

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 11<sup>e</sup> jour d'août 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet,  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Marcel Bégin;  
Mme Stéphanie Deblois.**

**Absent : M. Jocelyn Pouliot;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

- 1.- **Prière;** **Réunion du 11e jour d'août 2014**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation des procès-verbaux du 7 juillet et 5 août 2014;
- 5.- Suivi aux procès-verbaux;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.08-14;
7. Résolution, vente du camion-citerne;
- 8.- Résolution, projet réaménagement de la route 204, remise finale de la retenue (travaux 2012 de la municipalité);
- 9.- Résolution, certificat de paiement numéro 3, Moreau Leclerc architectes, projet de la bibliothèque municipale;
- 10.- Résolution, annulation du processus d'appel d'offres, confection de deux enseignes;
- 11.- Résolution, débroussaillage des rangs, rues, chemins et routes (**ce point est annulé**);
- 12.- Résolution, fauchage des rangs, rues, chemins et routes;
- 13.- Résolution, bail de location, G.C. Bois Franc, local à l'édifice municipal;
- 14.- Résolution, demande du comité du patrimoine;
- 15.- Résolution, adoption de l'entente d'entraide régionale de la MRC des Etchemins;

- 16.- Résolution, demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal;
- 17.- Résolution, cotation pour huile à chauffage;
- 18.- Résolutions, achat de sel et de sable pour l'hiver 2014-2015.
- 19.- Résolution, demande de commandite Cambi;
- 20.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :  
A-Membres des comités;  
B-Voirie;  
C-Incendie;  
D-Aqueduc et égout;  
E-Loisirs et urbanisme;  
F-Signalisation  
G-Administration;  
H-Maire.
- 21.- Correspondance;
- 22.- Varia: A)  
B)  
C)  
D)  
E)
- 23.- Question(s) de l'assistance;
- 24.- Levée de l'assemblée;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 157-08-14**

**4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 JUILLET ET 5 AOÛT 2014**

**PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET :**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE** le procès-verbal du 7 juillet 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 158-08-14**

**PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT :**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE** le procès-verbal du 5 août 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 159-08-14**

## **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

### Rencontre avec le M.T.Q.

La directrice mentionne qu'elle attend une réponse du Ministère des Transports pour une rencontre concernant les traverses de chemins pour les VTT.

### Panneaux de signalisation

La directrice mentionne que les panneaux de signalisation 9-1-1 ont été commandés pour les maisons et chalets pour le territoire non-urbain.

### Casse-Croûte

Il est convenu, d'un commun accord de modifier la procédure d'ouverture du casse-croûte, normes du MAPAQ quant à l'entretien et à la salubrité.

## **6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 08-14**

**ATTENDU :** la liste des comptes numéro 08-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 11 août 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 461,599.55\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 08-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **AOÛT 2014 s'élève à : 461,599.69\$**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 08-14.

	Liste des comptes payés en juillet 2014 :	NO. CHÈQUE
1-	143 922,26 \$	C1400361
2-	143 922,26 \$	C1400362
3-	16,00 \$	C1400363
4-	145,00 \$	C1400364
5-	600,84 \$	C1400365
6-	31,04 \$	C1400366
7-	445,24 \$	C1400367
8-	82,56 \$	C1400368
9-	473,33 \$	C1400369
10-	423,96 \$	C1400370
11-	55,00 \$	C1400371
12-	667,60 \$	C1400372

13-	343,00 \$	C1400373
14-	1 092,00 \$	C1400374
15-	215,00 \$	C1400375
16-	287,44 \$	C1400376
17-	150,00 \$	C1400377
18-	270,19 \$	C1400378
19-	81,06 \$	C1400379
20-	747,34 \$	C1400380
21-	390,92 \$	C1400381
22-	88,37 \$	C1400382
23-	1 368,37 \$	C1400383
24-	<b>143 922,26 \$-</b>	Annulé 1400361
25-	<b>473,33 \$-</b>	Annulé 1400369
26-	<b>55,00 \$-</b>	Annulé 1400371
	<b>151 368,19 \$</b>	
	<b>LISTE DES COMPTES À ACCEPTER EN AOÛT</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
27-	830,39 \$	C1400384
28-	19,35 \$	C1400385
29-	700,61 \$	C1400386
30-	1 620,58 \$	C1400387
31-	4 536,55 \$	C1400388
32-	<b>1 293,53 \$</b>	<b>C1400389</b>
33-	55,08 \$	C1400390
34-	106,00 \$	C1400391
35-	41,03 \$	C1400392
36-	33,10 \$	C1400393
37-	45,98 \$	C1400394
38-	34,68 \$	C1400395
39-	300,00 \$	C1400396
40-	224,20 \$	C1400397
41-	179,36 \$	C1400398
42-	195,53 \$	C1400399
43-	526,85 \$	C1400400
44-	293,96 \$	C1400401
46-	1 295,53 \$	C1400402
47-	3 736,69 \$	C1400403
48-	240,25 \$	C1400404
49-	267,45 \$	C1400405
50-	9 987,38 \$	C1400406
51-	3 040,02 \$	C1400407
52-	55,00 \$	C1400408
53-	350,00 \$	C1400409
54-	25 085,00 \$	C1400410
55-	12,00 \$	C1400411
56-	298,58 \$	C1400412
57-	2 082,67 \$	C1400413
58-	156,37 \$	C1400414
59-	143,43 \$	C1400415
60-	93,97 \$	C1400416
61-	2 610,32 \$	paiement pré-autorisé
61	<b>1 293,53 \$-</b>	Annulé 1400389
	<b>59,197.91\$</b>	<b>Sous-total :</b>

<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE AOÛT 2014</b>	<b>16 371,04 \$</b>
---	---------------------

	<b>LISTE DES COMPTES À AJOUTER AOÛT 2014 :</b>	<b>No. Chèque</b>
62-	374,77 \$	C1400417
63-	177,59 \$	C1400418

64-	126,47 \$	C1400419
65-	34,68 \$	C1400420
66-	612,50 \$	C1400421
67-	126 353,91 \$	C1400422
68-	26,66 \$	C1400423
69-	104 887,46 \$	C1400424
70-	574,88 \$	C1400425
71-	283,13 \$	C1400426
72-	660,50 \$	C1400427
73-	475,00 \$	C1400428
74-	75,00 \$	C1400429
	<b><u>234 662,55 \$</u></b>	<b>Sous-total :</b>
	<b><u>461 599,69 \$</u></b>	<b>TOTAL :</b>

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'AOÛT 2014.**

---

**Nicole Mathieu, Directrice Générale**

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 160-08-14**

**7.0 RÉSOLUTION, VENTE DU CAMION CITERNE GMC, 1976**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'inspection annuelle du camion-citerne GMC 1976 chez le dépositaire autorisé Doryfor Inc. pour la SAAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** des déficiences majeures ont été trouvées sur le camion-citerne GMC 1976;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a été immédiatement interdit de circuler sur le réseau routier public;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a décidé pour toutes ces raisons de s'en départir au meilleur prix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a demandé des prix à deux fournisseurs;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède à la vente du camion-citerne GMC 1976, de 4000 gallons à la compagnie : Léopold Poulin Inc, de Ste-Justine, au prix de vente de 1400.00\$.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 161-08-14**

**8.0 RÉSOLUTION – PROJET « RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 204 », REMISE FINALE DE LA RETENUE (TRAVAUX 2012 DE LA MUNICIPALITÉ)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille a demandé à Giroux et Lessard Ltée de procéder à la correction des déficiences associées à la texture de surface, tel que l'aspect non uniforme des trottoirs municipaux (écaillage et fissures), de même qu'à la réparation de la pancarte du Casse-croûte chez Hilda (branchement électrique) afin de procéder à la libération de la retenue contractuelle de 10% pour des travaux effectués en 2012.

**ATTENDU QUE** la correction des déficiences pour les trottoirs et la réparation de la pancarte ont été effectuées à la satisfaction de la Municipalité de Saint-Camille.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de libérer la retenue contractuelle de 10% effectuée pour les travaux 2012 de la Municipalité de Saint-Camille.

**QUE** notre ingénieur, M. Paul-David Bouffard, de WSP Canada Inc. recommande le paiement de 126,353.92\$ à l'entrepreneur Giroux et Lessard Ltée.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 162-08-14**

**9.0 RÉSOLUTION, CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 3 MOREAU LECLERC ARCHITECTES, PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHE APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal adopte le compte mentionné sur le certificat de paiement no. 3 de Moreau & Leclerc Architectes dans le cadre des travaux de restauration de l'ancien magasin général en vue d'y établir une bibliothèque municipale. Le total du compte à payer à l'entrepreneur : Jean-Paul et Roger Bolduc Inc. **s'élève à : paiement no. 3 : 104,887.46\$ (taxes incluses).**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement ledit compte.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 163-08-14**

**10.0 RÉSOLUTION, ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES, CONFECTION DE DEUX ENSEIGNES**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt des soumissions pour le projet 2014-01-27, confection de deux enseignes pour les entrées du village s'est terminé le 10 février dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions déposées dépassent le budget disponible;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille annule le processus d'appel d'offres projet no. 2014-01-27, confection de deux enseignes pour les entrées du village.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 164-08-14**

**11.0 RÉSOLUTION, DÉBROUSSAILLAGE DES RANGS, RUES, CHEMINS ET ROUTES**

**Cet item a été annulé.**

**12.0 RÉSOLUTION, FAUCHAGE DES RANGS, RUES, CHEMINS ET ROUTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les achats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité a demandé un prix pour le fauchage de 52.8 kilomètres de rangs à M. Yvan Lamontagne de Saint-Camille, dont voici la liste : rang St-Joseph, section habitée, rang 2, section habitée, rang 3, route Edmond Blais en entier, rang A et B en entier, rue Fournier, rue Audet, rue Alphonse Poulin, rue Industrielle, rue de la Manufacture, rue Bélanger, rue Laliberté, chemin des étangs, à Saint-Camille;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré avec M. Yvan Lamontagne pour le fauchage des rangs : rang St-Joseph, section habitée, rang 2, section habitée, rang 3, route Edmond Blais en entier, rang A et B en entier, rue Fournier, rue Audet, rue Alphonse Poulin, rue Industrielle, rue de la Manufacture, rue Bélanger, rue Laliberté, chemin des étangs, à Saint-Camille. Le prix sera de 3300\$ pour 52.8 kilomètres de rangs.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 165-08-14**

### **13.0 RÉSOLUTION, BAIL DE LOCATION, G.C. BOIS FRANC, LOCAL À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de G.C. Bois Franc, représenté par M. Marco Tanguay pour la location d'un local à l'édifice municipal, sis au 217, rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut encourager l'établissement de nouveaux commerces à Saint-Camille ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce local est vacant depuis plus de deux ans, et qu'il est disponible pour location;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accepte de rénover ce local en y ajoutant deux fenêtres dont l'une sera payée à même le bail par le locataire, ainsi qu'un plafond suspendu, deux fluorescents, de la peinture sur les murs, et des tuiles sur le plancher.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de louer à G.C. Bois Franc, représenté ici par M. Marco Tanguay, du 13, rue Industrielle, à Saint-Camille, un local sis au 217, rue Principale, à Saint-Camille, d'une grandeur de 14 pieds X 10 pieds pour une superficie totale de 140 pieds carrés. La location sera pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2015, au coût de 138\$/par mois.

**QUE** toutes les modalités relatives à la location soient contenues dans un bail de location qui sera signé par les deux parties;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit bail.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 166-08-14**

### **14.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DU COMITÉ DU PATRIMOINE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande du Comité du Patrimoine de Saint-Camille pour l'achat de 50 exemplaires du magazine Continuité, hors-série sur la restauration, et que ledit comité veut remettre ces exemplaires aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux significatifs à Saint-Camille;



**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'accord pour acheter 10 exemplaires du magazine Continuité, hors-série sur la restauration, et qu'il veut les mettre à la disposition des propriétaires de maisons patrimoniales via sa bibliothèque municipale;

**ATTENDU QU'UNE** lettre sera envoyée à chacun des propriétaires de bâtiments patrimoniaux significatifs pour les informer qu'une quantité de 10 magazines sur la restauration de bâtiments sont disponibles à la bibliothèque municipale.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille achète 10 exemplaires du magazine Continuité, hors-série sur la restauration, au coût de 12.95\$/chacun pour un montant total de 129.50\$.

**QUE** toutes les copies du magazine soient remises à la bibliothèque municipale pour consultation par les citoyens de Saint-Camille

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 167-08-14**

**15.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE RÉGIONALE DE LA MRC DES ETCHEMINS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le ministre de la Sécurité publique du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du schéma prévoit une planification régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent réaliser des protocoles d'entente régissant les modalités d'entraide mutuelle en fonction des risques afin d'avoir les effectifs et équipements nécessaires ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte le protocole d'entente régissant les modalités d'entraide mutuelle entre les municipalités de : Lac-Etchemin/Saint-Luc, Sainte-Sabine, Saint-Magloire, Saint-Camille-de-Lellis, Sainte-Justine, Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie, Saint-Prosper, Saint-Benjamin et Sainte-Rose-de-Watford lors d'intervention majeures des services de sécurité incendie ;

**QUE** l'on autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture et la directrice générale Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis le protocole d'entente.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 168-08-14**

**16.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de M. Dominic Leduc pour un terrain situé sur la rue du Parc, lot 18-P, rang VI, Canton Bellechasse, à Saint-Camille relativement à la possibilité de se raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout municipal dans l'éventualité d'une construction résidentielle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau d'aqueduc et d'égout se rend déjà à proximité du terrain de M. Leduc, et qu'il est possible de le raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout municipal sous certaines conditions ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout municipal, le terrain appartenant à M. Dominic Leduc, situé sur la rue du Parc, lot 18-P, rang VI, Canton Bellechasse, à Saint-Camille, sous certaines conditions : lorsqu'il y aura une demande de permis de construction d'une nouvelle maison unifamiliale ;

**QU'**une évaluation soit faite, sondage pour le « Roc » lors de l'installation des tuyaux, les modalités et les frais seront discutés lors de la demande de permis de construction.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 169-08-14**

**17.0 RÉSOLUTION, COTATION POUR HUILE À CHAUFFAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat d'huile à chauffage parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'huile à chauffage à la caserne incendie et au garage municipal, pour la saison hivernale 2014-2015;

**QU'UNE** demande soit expédiée à notre fournisseur au cours des prochaines semaines.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 170-08-14**

## **18.0 RÉSOLUTION, ACHAT DE SEL ET DE SABLE, HIVER 2014-2015**

### **Achat de sodium (sel) :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sel pour la préparation du sable-salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'environ 25 à 30 tonnes de sel pour la préparation du sable-salé pour la saison hivernale 2014-2015.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs de sel à glace (sodium);

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 171-08-14**

### **Achat de sable :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sable pour la préparation du sable-salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'environ 375 tonnes de sable pour la préparation du sable-salé pour la saison hivernale 2014-2015.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs le contrat d'achat de sable ainsi que la préparation du sable-salé;

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 172-08-14**

## **19.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE COMMANDITE CAMBI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de financement pour les unités d'urgence (pinces de désincarcération) de la Fondation Cambi Inc.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille octroie une commandite de 100\$ à la Fondation Cambi Inc. pour sa campagne de financement annuelle.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 173-08-14**

## **20.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

### CA de l'OMH

Mme Thérèse Blanchet, membre du CA de l'OMH mentionne que durant l'année 2014, il y avait deux logements vacants au HLM pour personnes âgées. Présentement, il reste un logement vacant, et Mme Blanchet mentionne qu'il est presque loué. Elle indique que la vacance de ces deux logements engendra des coûts additionnels pour l'année 2014 et que la Municipalité Saint-Camille devra payer sa part.

### Boîte à films:

Mme Thérèse Blanchet, représentante de la Municipalité sur le comité de la Boîte à Films mentionne que les activités de la boîte à films reprendront à compter de l'automne.

### Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : La conférence de presse sur la biomasse, réunion de chantier, conseil des maires, conseil d'administration de la MRC des Etchemins, réunion de travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **21.0 CORRESPONDANCE**

### Lettre demande de citoyens, fibre optique

Lecture est faite d'une lettre qui a été signée par neuf citoyens de la route 204 Ouest, relativement à une demande de prolongation du réseau de la fibre optique sur la route 204 Ouest, pour une distance de 1,5 km. Ils demandent l'appui moral de la municipalité pour ce projet

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille appui moralement la demande qui sera faite à Sogetel Inc. pour la prolongation du réseau de fibre optique sur une distance d'environ 1.5 km.

Les propriétaires demandeurs sont : Justin Vachon, Jennylee Boutin, Cindy Baillargeon, Brian Fortier, Linda Blanchet, Fernand Roy, Maurice Grenon, Richard Forgues, Lucien Rochefort.

**ADOPTÉE,**

**Résolution no. 174-08-14**

Lettre OMH Saint-Camille

La directrice fait le dépôt du budget révisé 2014 de l'OMH.  
Les contributions sont :

Déficit de; 56,991\$

Contributions :-> SHQ : 51,292\$  
Municipalité 5,699\$

22.- VARIA :

A) AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 354 SUR LE  
ZONAGE

**Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur  
Marcel Bégin à l'effet que :**

Lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de  
règlement numéro 430-2014 modifiant le **Règlement de  
zonage numéro 354** sera présenté afin d'ajouter des normes  
sur la hauteur d'un cabanon ou d'un garage privé isolé.

Il est également demandé que la directrice générale soit  
dispensée de lire le règlement à la séance où il sera adopté,  
une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil  
conformément aux dispositions de la Loi.

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 175-08-14

B) ENTRETIEN DU COUPE-FEU

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES AUDET,  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-  
Camille ajoute un montant de 1000\$ au budget  
d'entretien du chemin d'accès aux ressources (coupe-  
feu).

**ADOPTÉE,**

Résolution no. 176-08-14

C)

D)

23.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

#### **24.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h45.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu